

Vos avantages

Efficacité de l'intérieur

Sillage® est rapidement à l'abri du lessivage et possède une systémie complète, ascendante et descendante, ainsi qu'une activité de Stimulation des Défenses Naturelles de la plante (SDN).

Sillage® se répartit ainsi dans toute la plante, pour une protection de longue durée.

Grâce à la polyvalence du métirame, Sillage® est performant contre mildiou, excoriose et rougeot parasitaire de la vigne.

Respect des vins et alcools

Sillage® est sans incidence sur la qualité des moûts, la fermentation et le goût des vins et alcools.

Mise en œuvre aisée

Une formulation facile à doser avec une bonne dispersion dans l'eau, permettant une manipulation propre.

Dans le cas de mélange avec des anti-ödium en formulation SC, introduire l'anti-ödium SC avant Sillage®.



10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION



- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.



- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.



- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).



- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.



- 5 Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).



- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporeur.

PENDANT L'APPLICATION



- 7 Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau.
Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION



- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.



- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains.
Prendre une douche.



- 10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR.
Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF France - Agro recommande Osmofil®.

© Marque déposée Sté PANTEK France

Contacts utiles

Informations techniques Étiquettes et FDS	BASF France-Agro	0 N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'attitude 0 N°Vert 0 800 887 887
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France-Agro	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	0 N°Azur 0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr

Serviceplan I Sillage® - marque déposée BASF - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF (0810023033) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et/ou animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou consulter www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com. BASF France SAS - Division Agro - 21, Chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. 676VIME1115R - Décembre 2015. Crédits photos : BASF.

www.agro.bASF.fr

Sillage®
L'anti-mildiou systémique
à cadence 14 jours.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Ses atouts

Sillage® associe un préventif de contact, le métirame, à un préventif systémique, le fosetyl-Al, pour une protection longue durée.

- La systémie de Sillage® permet une protection des jeunes pousses.
- Le fosetyl-Al agit par son effet fongicide mais aussi par son action de stimulation des défenses naturelles de la plante contre le mildiou.
- Le métirame, fongicide multisite, agit préventivement par contact sur mildiou, excoriose et rougeot parasitaire de la vigne.

Mise en œuvre

Formulation : granulés à disperser dans l'eau.

Remplir la cuve aux ¾ d'eau, mettre l'agitateur en route et verser progressivement Sillage® sans utiliser le tamis. Puis finir de remplir la cuve.

Ne pas mélanger Sillage® avec des produits à base de cuivre ni avec les engrains foliaires contenant de l'azote.

Avant tout mélange se reporter à la réglementation en vigueur sur les mélanges.

Ne pas stocker à plus de 35 °C.



Préconisations d'emploi

Période d'utilisation de Sillage®										
										1 mois avant les vendanges
Excoriose										
Rougeot parasitaire										
Mildiou										

Mildiou : traitement préventif (avant pluies contaminatrices) suivant les Bulletins de Santé du Végétal ; à la dose de 3 kg/ha jusqu'à boutons floraux séparés puis 4 kg/ha à partir du début de la floraison. La cadence de type 14 jours sera resserrée jusqu'à 10 jours, en fonction de la poussée et de la pression parasitaire.

Excoriose : un seul traitement lorsque 30 % des bourgeons ont atteint le stade « sortie des feuilles » et en préventif d'une pluie contaminatrice.

Rougeot parasitaire : appliquer 4 kg à partir du stade 3 feuilles étalées et durant toute la période de sensibilité.

FICHE D'IDENTITÉ

Sillage® : marque déposée BASF.

AMM : 9600368.

Composition : 28,9 % de métirame + 47,1 % de fosetyl-Al (matière active Bayer).

Formulation DF : granulés dispersables.

Classement toxicologique :



Attention

H315 : provoque une irritation cutanée.

H317 : peut provoquer une allergie cutanée.

H373 : risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

H410 : très toxique pour les organismes aquatiques; entraîne des effets néfastes à long terme.

Usages et doses autorisés en vigne :

mildiou et rougeot parasitaire : 4 kg/ha, excoriose : 3 kg/ha.

Stades d'application : excoriose : de débourrement à 2 feuilles étalées ; mildiou, rougeot : de 3 feuilles étalées à début véraison.

Nombre maximum d'applications par an :

2 sur excoriose, 3 sur mildiou ou rougeot dans la limite de 3 par campagne.

Délai d'emploi avant récolte :

35 jours.

Délai de rentrée dans les parcelles :

48 heures.

Zone non traitée : ne pas utiliser à moins de 5 m d'un point d'eau temporaire ou permanent avec dispositif végétalisé. Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Conditionnement : sac de 10 kg.

Limite maximale de résidus : métirame : 5 mg/kg, fosetyl-Al : 100 mg/kg.

Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie : gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

